



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 mars (12 mars 2024), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de David GUYOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2024

Présent(e)s : GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NAUDIN Martine, NOBLET Jean-Yves,
NOBLET Patrick, PERRON Gaël, TACCHINI Olivia, VERNET Corinne.

Absent : LAUBEPIN Ivan

Absents excusés : BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GORSE Cyril, ROUSSET Ghislain,

Secrétaire de séance : MARTY Paule

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 9

ORDRE DU JOUR

M. le Maire ouvre le conseil en prononçant quelques mots à la mémoire d'Enzo Pelletier décédé cette semaine et fait observer quelques instants de silence.
Il fait également part du décès de M. Mathieu survenu le 10 mars.

Il est demandé au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour : Remboursement de frais à un élu.

Pour : Unanimité

Approbation du précédent compte-rendu en date du 23 janvier 2024

Pour : Unanimité

Urbanisme

1) Point sur les dossiers en cours

M. le Maire fait le point sur les dossiers en cours et / ou instruits depuis le dernier conseil.

Déclaration Préalable	Isolation extérieure	Accepté	COURVILLE Sébastien
Déclaration Préalable	Réfection de toiture	Accepté	COURVILLE Sébastien
Déclaration Préalable	Panneaux Photovoltaïques	Accepté	NB SOLAIRE (Perrette)
Déclaration Préalable	Panneaux Photovoltaïques	En cours	Non Communicable
Déclaration Préalable	Panneaux Photovoltaïques	En cours	Non Communicable
Permis de Construire	Extension de Maison	En cours	Non Communicable
Permis de Construire	Bâtiment Artisanal	En cours	Non Communicable

Affaires Générales

2) Délibération autorisant le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre micro-crèche (suite validation APD lors de la dernière séance)

M. le maire expose que le montant des travaux envisagés ayant été revu à la hausse, le montant du marché de maîtrise d'œuvre est à revoir également.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Il demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 avec le Cabinet qui se résume ainsi :

- ✓ Lot unique. Attributaire : Cabinet Cartallier
- ✓ Marché initial : 71.200 € HT
- ✓ Avenant n° 1 - montant : 13.901,80 € HT
- ✓ Nouveau montant du marché : 85.101,80 € HT

Pour : unanimité

3) Modification plan de financement prévisionnel micro-crèche

Le montant des travaux et ceux de maîtrise d'œuvre ayant été revus à la hausse, il convient de modifier le plan de financement initialement prévu.

Celui-ci sera annexé aux demandes de subvention, notamment la DETR pour laquelle la demande n'est pas encore figée.

<i>Poste</i>	<i>Dépenses HT</i>	<i>Recettes</i>
Maitrise d'œuvre	85 101.80 €	
Phase travaux	956 200.00 €	
Frais Annexes	108 800.00 €	
DETR 30 %		345 030.54 €
Effilogis – Etude		15 254.22 €
Effilogis Phase Travaux		100 000.00 €
30 % sur les logements		
Département rénovation BBC		18 000.00 €
6000 € / logements		
CAF		146 000.00 €
Commune Autofinancement		525 817.04 €
Total	1 150 101.80 €	1 150 101.80 €

Pour : Unanimité

4) Proposition d'un modèle de participation financière de la commune pour les familles de Larnaud mettant leurs enfants à la future micro-crèche

M. le Maire expose que la CAF n'a pas vocation à financer des porteurs privés pour la crèche. Certains administrateurs y sont même plutôt opposés.

Afin de mettre toutes les chances de notre côté pour obtenir les financements, il conviendrait que la commune puisse verser une participation aux familles de larnaudiens qui inscriraient leurs enfants à la crèche, en s'engageant sur une durée d'au moins 5 années.

M. le Maire a d'ailleurs rencontré à ce sujet les maires de Fontainebrux et de Les Repôts.

Il présente à l'assemblée un tableau présentant une proposition de participation.

Selon cette projection, les parents devraient s'acquitter au minimum de 15% du montant des sommes dues déduction faite du CMG (complément du mode de garde versé par la CAF).

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



La commune pourrait participer au reste à charge des parents de la façon suivante :

- 20% sur la tranche 1
- 20% du reste à charge de la famille sur la tranche 2
- 10% sur la tranche 3

Le coût pour la commune serait alors d'environ 3000 € / an en moyenne sur une base de 5 enfants pris en charge.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à proposer un tel montage sur le dossier de demande de subvention auprès de la CAF.

Pour : Unanimité

5) Projet de chaufferie collective : Délibération autorisant le Maire à signer un devis pour une étude de faisabilité

Le projet de chaufferie collective avait été un peu mis de côté au regard du montant des travaux engendrés.

Celui-ci est à nouveau d'actualité car il pourrait être éligible à de nouveaux financements via Effilogis et les CEE (certificats d'économie d'énergie).

La première étude était vraiment très chère (300.000 euros), car elle intégrait notamment le chauffage de la mairie et de la salle des fêtes.

L'ADEME a proposé de refaire une étude de faisabilité en prenant la crèche + 3 logements + logements de la Poste et l'école primaire.

En effet, nous pourrions obtenir des CEE à hauteur de 68.000 euros pour remplacer un chauffage à énergie fossile par un chauffage bois-énergie et/ou pellet. (Soit 136.000 euros car les logements de la poste étant au chauffage électrique, ils ne sont pas éligibles).

Nous avons établi un cahier des charges avec l'ADEME et lancé une consultation.

L'offre la mieux-disante serait à 6340 euros HT (financé à 70% par l'ADEME)

M. le Maire propose au conseil de retenir cette offre et de l'autoriser à signer les devis pour l'étude de faisabilité.

Pour : Unanimité

6) Délibération autorisant le Maire à acheter un véhicule pour la commune.

L'agent communal travaille actuellement avec un véhicule mis à disposition par M. le Maire. Celui-ci a prospecté avec l'adjoint en charge de l'employé et a trouvé un véhicule sur Lons-le-Saunier.

C'est un Max-City avec vérin branché sur pompe électrique.

20h15 Arrivée de Mme Bornot-Faivre Carine

Ce véhicule appartient au même propriétaire depuis 7 ans qui a refait les petits défauts qui étaient visibles lors de la première visite.

Le prix est de 8500 euros, pour un véhicule de 2007 ayant 300.000 kilomètres.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cet achat.

Pour : Unanimité



- 7) Proposition de vote d'une motion de soutien à la proposition de loi visant à la réouverture des accueils physiques dans les services publics.

M. le Maire expose que nous avons été sollicités par des sénateurs pour soutenir l'inscription de ce projet à l'ordre du jour du Sénat.

En effet, cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture en novembre dernier et attend toujours, depuis, de passer au Sénat.

Il est proposé de voter une motion de soutien qui sera transmise au Sénat en ce sens.

Pour : Unanimité

- 8) Remboursement de frais à un élu :

La commune n'ayant pas de compte auprès d'une station essence, un élu a avancé le montant du plein du véhicule affecté à l'employé communal.

Il est donc demandé au conseil d'autoriser le Maire à rembourser cet élu pour un montant de 50.88 euros.

Pour : Unanimité

Personnel

- 9) Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire expose qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Au regard du peu d'agents concernés et du montant des revalorisations salariales engendrées, il est proposé au conseil de retenir le taux de 100% à compter de ce jour.

Pour : Unanimité

- 10) Délibération de création et suppression de poste au 1^{er} avril 2024

Compte-tenu de l'avancement de grade d'une ATSEM au 1^{er} avril 2024, il convient :

- De supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial faisant fonction d'ATSEM à temps non complet à raison de 17.15 heures hebdomadaires aux « écoles »,
- De créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe faisant fonction d'ATSEM à temps non complet à raison de 17h15 heures hebdomadaires au service scolaire à compter du 1^{er} avril 2024
- De modifier le tableau des effectifs comme suit :



➤ Cadre d'emplois	<u>Grade</u>	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
Adjoints techniques Territoriaux	Adjoint technique territorial	1 poste à 21.03/35 ^{ème} Pour un total de 21.03/35 ^{ème}	1	0
Adjoints techniques Territoriaux	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1 poste à 17.15/35 ^{ème}	1	0
Adjoints techniques Territoriaux	Agent entretien	1 poste à 11.07/35 ^{ème}	1	0
Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif	1 poste à 24/35 ^{ème}	1	0

Pour : Unanimité

11) Délibération désignant un correspondant et 2 délégués au CNAS

M. le Maire informe les élus que la Commune de LARNAUD est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis plusieurs années et que lors du départ en retraite de Mme LOEZ Marianne la liste des représentants de la commune n'avait pas été modifiée.

Il y a donc lieu de désigner de nouveaux représentants de la Commune à plusieurs fonctions auprès du CNAS.

Il est proposé de désigner :

- Correspondante : Mme ROSAIN Bénédicte, secrétaire de Mairie
- Déléguée des Agents : Mme ROSAIN Bénédicte, secrétaire de Mairie
 - Déléguée des élus : Mme MARTY Paule, adjointe au Maire

Pour : Unanimité

Voirie

12) Limitation de tonnage rue de la Gare : Délibération

M. le Maire rappelle que lors des discussions l'an passé pour limiter le tonnage et la vitesse sur la Route de la Grange-Bedey, il avait été évoqué la possibilité de limiter également le tonnage sur la rue de la Gare sur laquelle les véhicules lourds n'ont pas vocation à passer.

Il est donc proposé de prendre un arrêté de circulation en ce sens et de dire que la circulation devra se faire par la RD 1083 et la RD 137.

Le conseil se prononce favorablement pour la prise de cet arrêté.

Pour : 9 – Abstention : 1



Bois et forêt

13) Point sur l'affouage et le programme de travaux 2024

Le garde, M. Suillot a présenté son programme de travaux pour l'année 2024. Il prévoit :

- Cloisonnement parcelle 22.j
- Broyage de la végétation parcelle 10.r
- Cloisonnement sylvicole parcelle 28.r
- Première éclaircie non commercialisable parcelle 28.r

Il est proposé de valider tout le programme sauf ce qui concerne la parcelle 10 qui sera faite en interne.

Questions diverses

14) Retour sur les diverses réunions

OCA : Les grandes lignes du jeudi de pays ont été tracées avant le départ de Caroline Lebaillif. Attention pour l'électricité. Aucun fil ne doit passer sur la rue. Date fixée au 18 juillet pour Larnaud. Il n'y aura pas de vaisselle à gérer.

Nettoyons la nature :

Rendez-vous à 14h00 en mairie. L'ACCA a transmis l'information mais ne sait pas combien de personnes seront présentes.

Un pot sera prévu sous le préau de l'école après la manifestation. Il faudrait quelques remorques pour emmener les sacs récoltés à la benne mise à disposition à Bletterans.

Les amis de la Nature :

L'association est à la recherche d'un local pour stocker les tables et les bancs de l'association. Il est proposé de les stocker à l'alambic en attendant de trouver une solution plus pérenne.

15) Questions diverses

C.L.O.C.H. organise un concert le 15 juin 2024 à l'église de Larnaud. Le programme est en cours de finalisation et sera bientôt diffusé.

Fête de la Forêt : 24 et 25 mai

Concert de flûte à l'étang Baron et cor des alpes. Si mauvais temps, repli possible à l'église de Larnaud ou à la Chapelle de Fontainebrux.

Le 25 le lieu de rendez-vous sera le moulin des tartres et le petit Vouglans. Petite restauration rapide au petit Vouglans.

Table ronde / temps d'échange autour de différents thèmes avec la participation du CEN.

3 parcours pédestres le matin et 1 parcours VTT. Repas sur réservation au Bocal à Villevieux le soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21h35

La secrétaire de Séance, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »

